

De juillet 2014 à avril 2015, vous avez vu un peu partout le logo



Retour sur cette campagne et les différentes actions menées dans le cadre du projet « Ensemble pour une commune propre »

Pour atteindre l'objectif principal – la réduction des déchets sauvages dans l'ensemble des espaces publics de la commune – une campagne de sensibilisation a été menée aussi bien auprès des enfants que des adultes. Voici un aperçu de quelques outils mis en place : distribution d'un dépliant informatif, animations pédagogiques dans les écoles, placement d'affiches, parution de divers articles, mise à disposition de matériel de sensibilisation : autocollants, cendriers de poche, petites poubelles de voiture, sacs « bulles à verre » ; et de brochures sur la thématique des déchets.

La sensibilisation a fait place à l'action les 20, 21 et 22 mars dernier, lors de l'opération

« Grand nettoyage de printemps ». Les enfants de l'école communale ainsi que 10 équipes de particuliers y ont participé et ont allégé notre environnement de **61 sacs noirs, 25 sacs PMC, environ 70 bouteilles en verre** sans compter



les déchets de la rue Facqueval (**37 pneus et divers objets encombrants**). Nous en profitons pour remercier à nouveau tous ces volontaires ainsi que ceux qui ramassent nos déchets au quotidien dans leur quartier. Rappelons également le travail d'Alex dans ce projet ; son rôle ne s'est pas arrêté au ramassage des déchets sauvages jonchant les bords des routes puisqu'il a aussi participé activement à la campagne de sensibilisation, à travers d'une part sa présence sur l'affiche et le dépliant, et d'autre part via une interview parue dans les Echos de Modave n°35.



Ce travail de conscientisation a été renforcé par l'installation systématique de poubelles de couleur noire, verte, bleue et jaune adaptées au tri sélectif dans les écoles, au complexe sportif, dans les locaux de jeunes, à l'administration communale, au CPAS, à la bibliothèque, au syndicat d'initiative. Pourquoi ce code noir, vert, bleu et jaune ? Tout simplement pour faire référence aux couleurs des contenants INTRADEL que tout le monde connaît et donc par conséquence, améliorer la qualité du tri. Il n'y a en effet plus aucune raison de se tromper : les déchets organiques dans la poubelle verte, les **PMC** (flacons en **P**lastique, emballages **M**étalliques et **C**artons à boissons) dans la poubelle bleue, les papiers- cartons dans la poubelle jaune et tout ce qu'on ne peut pas trier dans la poubelle noire ! Et ça fonctionne, nous avons déjà un retour positif des auxiliaires d'entretien en charge des endroits concernés.

Dans le même esprit, 4 nouvelles poubelles publiques permettant d'accepter les PMC dans leur partie bleue et

les autres déchets dans leur partie noire sont récemment venues à la rescousse des anciennes poubelles publiques. (Ce



dernières ont d'ailleurs été relookées pour l'occasion : elles ne sont plus totalement bleues ; un autocollant noir avec le logo « Halte aux déchets sauvages » rappelle à tout un chacun qu'il s'agit d'une poubelle pour déchets tout venant et surtout que les déchets ont leur place dans la poubelle et pas dans la nature !!!)

Prochainement, une fois les formalités administratives accomplies, les **salles communales** seront dotées de conteneur à puce et le **tri sélectif** y sera également appliqué. Les usagers auront à disposition des sacs noirs, des sacs PMC et des sacs biodégradables qu'il suffira de mettre dans le bon conteneur.

Pour ce projet subsidié par la Région Wallonne, la Commune de Modave a travaillé en partenariat avec le GAL Pays des Condruses, la Fondation Rurale de

Wallonie (FRW), Intradél, le Contrat de Rivière Meuse Aval et les écoles de l'entité.



Un jardin au CPAS

Dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle, le CPAS de Modave a mis en place un projet « Jardin potager ». Il s'agit d'un projet évolutif, se construisant au fil des rencontres qui se déroulent tous les 15 jours. Le projet est travaillé et imaginé collectivement. Chaque personne amène ses idées et désirs. Nous veillons à ce que les attentes de chacun soient rencontrées et que chacun puisse y trouver une satisfaction.

Le jardin est élaboré dans un esprit biologique, sans pesticide et dans une démarche écologique tout en portant une attention particulière à l'esthétique. Pour mener à bien ce projet, nous bénéficions de l'appui de personnes spécialisées dans les techniques de la permaculture.

Des carrés potagers ont déjà été construits par les participants et ce avec du matériel de récupération. Ils sont prêts à accueillir les premières plantations. Un potager en butte, un composteur, une citerne de récupération d'eau de pluie, l'aménagement d'un espace zen, construction de meubles en palettes sont également au programme.



Qu'est ce que la CCATM ?

Il y a maintenant un an, la commune de Modave a instauré une Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, plus connue sous son acronyme de CCATM. Elle est constituée de citoyens et de mandataires de notre commune et en reflète sa diversité (géographique, professionnelle, politique, ...).

Son rôle est d'assister la commune dans l'octroi des permis d'urbanisme en élaborant progressivement une approche cohérente et intégrée des constructions sur le territoire. On sait, la transformation ou la construction d'une habitation d'habitat collectif, commercial ou industriel, ou le placement d'éoliennes suscite parfois la polémique au sein de la population par leurs aspects esthétiques ou les nuisances qu'ils pourraient causer. En instaurant le débat en son sein et parfois directement avec le demandeur, la CCATM remet à la Commune un avis qui essaie de concilier l'ensemble des intérêts en présence.

« Certes, les avis de la CCATM suscitent parfois des inquiétudes légitimes de la part du demandeur, qui aimerait voir son projet aboutir rapidement. La Commission n'est pas là pour le interdire mais plutôt pour s'interroger sur l'intégration du projet dans l'environnement immédiat. Elle propose, si nécessaire, des remarques, conditions, modifications d'ordre technique, pour éviter, par exemple, les risques d'inondation par ruissellement des habitations en contrebas. Cela peut parfois porter atteinte à l'esthétique la forme ou la couleur d'un projet d'habitation pour préserver la couleur dominante d'un quartier, d'une rue. »

Il appartient ensuite aux autorités communales de décider du suivant, ou non, l'avis de la Commission.

Après une première année d'expérience, des lignes de force de l'aménagement du territoire communal se dessinent progressivement, qui pourraient se transformer, à terme, un règlement communal permettant au citoyen de s'orienter clairement lors de l'élaboration de son projet de construction.

Quentin Michaux
Président de la CCATM